

concurrentielle, tant par sa taille que par sa technologie. Toutefois, ses coûts d'approvisionnement doivent rester faibles si elle veut le demeurer. Les droits de douane ont été un facteur important et seront éliminés sur une période de cinq ans. Leur élimination permettra à l'industrie d'être gagnante sur le plan de la valeur ajoutée et des emplois, à mesure que sa position concurrentielle sur le marché américain s'améliorera.

Ainsi, d'ici la fin des années 1990, les Albertains pourront faire des économies sur les produits de consommation qui seront importés en franchise, tandis que les fabricants de la province bénéficieront à la fois de l'importation en franchise de facteurs de production (p. ex., les machines), et de la vente de leurs produits en franchise sur le marché américain. Autre avantage pour les industriels de l'Alberta, leurs concurrents d'outremer sur le marché américain continueront, eux, d'être assujettis aux droits de douane actuellement en vigueur aux Etats-Unis.

En plus de cette élimination graduelle des droits de douane, l'Accord de libre-échange prévoit des mesures de sauvegarde afin de laisser le temps de souffler aux industries qui pourraient avoir affaire à plus forte concurrence du fait des importations entraînées par l'élimination des droits de douane. Enfin, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux auront toujours la possibilité de fournir, le cas échéant, une aide à l'ajustement, en mettant l'accent sur le recyclage de la main d'oeuvre et sur l'élargissement des grands programmes au profit des travailleurs et des entreprises.

### Énergie

Le chapitre de l'Accord de libre-échange relatif à l'énergie procure de réels avantages à l'Alberta. La plus grande facilité d'accès au marché américain a joué un rôle important, en ce sens qu'elle a contribué à protéger l'industrie en période d'offre excédentaire et de faiblesse des cours. Les exportations de gaz naturel de l'Alberta vers les États-Unis ont représenté 35 % de la production totale de la province. Les exportations de pétrole brut vers les États-Unis, de 3 milliards de dollars, ont représenté 25 % des exportations en 1985. Les exportations de produits en aval, comme les produits dérivés du pétrole et du gaz, représentent une valeur encore plus grande. Ce